

Association Flainoise  
Pollux aptt 407, Flaine Forêt  
74300 Arâches la Frasse

Mairie d'Arâches la Frasse  
A l'intention de Mr Marc Iochum  
64, route de Frévuard  
74300 Arâches le Frasse

Flaine le 30 novembre 2017

Référence : votre réponse du 2 octobre 2017 à notre courriel du 21 septembre 2017 : « audit » concernant les contributions communales au profit du Syndicat Intercommunal de Flaine.

Monsieur le Maire.

Nous avons bien noté votre réponse à notre courrier. Nous sommes en désaccord avec nombre de vos propos, mais nous espérons que notre échange ayant pour but d'apporter aux flainois une transparence sur le financement du Syndicat Intercommunal finira par être positif.  
Nous reprenons les éléments point par point

### Tenue de vos engagements électoraux

Il est flagrant que vos engagements sur la voirie de Flaine Forêt et le Parking Couvert ne seront pas tenus. Pour le retour des taxes, nous y venons plus loin.  
D'une façon générale, la part de Flaine sur Arâches représente environ 50% de l'activité économique de la commune, mesurée par le montant de la fiscalité des entreprises.  
Si on observe les investissements collectifs, apportant un plus aux touristes et aux résidents, il n'y en a aucun à Flaine depuis des années contre plusieurs par an dans le reste de la commune d'Arâches.

### Présentations des projets lors des vœux et de mai 2016

Nous avons été consternés lors des deux dernières cérémonies des vœux par la désinvolture vis à vis des projets pour la station de Flaine, face à de multiples projets pour le reste de la commune.  
En janvier 2016, la rétrospective 2015 sur Flaine était plutôt ridicule, pas de programme 2016.  
En janvier 2017, pas de présentation sur Flaine.

En mai 2016, la réunion publique sur les grands projets pour Arâches-La Frasse, les Carroz et Flaine (hors domaine skiable) est édifiante :

Résumé de la revue de la commune « DEMAIN hors série » :

<i>Projets pour Les Carroz :</i>	Nouveau cœur pour Les Carroz, nouvelle Maison de Tourisme, maison de santé, des logements accessibles, nouvelle zone de loisirs avec Biathlon l'hiver et Golf l'été, traversée d'Arâches, regroupement des services techniques. Funiflaine
<i>Projets pour Flaine :</i>	Funiflaine, avec suppression de 9 trous du golf (ce qui perd la clientèle d'un golf de 18 trous avec accès facile).

### Financement du projet de Parking couvert sur le parking P2

Un contrat de concession à MGM a été approuvé par délibération du SIF le 3 février 2009, puis approuvé le 13 mars 2009 par la mairie d'Arâche- La Frasse:

Le SIF concède à MGM (concessionnaire) la jouissance durant 20 ans d'un parking couvert de 70 places situé sur le parking P2.

**Il est précisé que la réalisation en revenait au SIF.** (document joint)

Lors d'une réunion au SIF avec l'Association Flainoise, trouvant excessive l'augmentation du tarif des parkings, il nous été répondu qu'une des raisons était le financement du parking couvert.

2013-12-23 - *Compte rendu de la réunion avec le SIF sur les tarifs des parkings-2.pdf*

<http://associationflainoise.fr/spip.php?article320&lang=fr>

Ce projet a bien été abandonné par le SIF faute de budget. **Le SIF perd ainsi 70 k€ / an**, qui auraient permis de financer le parking en ajoutant l'excédent d'exploitation des parkings actuels, et les revenus des places additionnelles dans le parking couvert.

Mais voilà, cet excédent est utilisé pour le fonctionnement du SIF.

Les études de ce parking sont une perte sèche pour le SIF, le permis de construire ayant expiré, après prolongation d'un an à notre demande. C'est ce qu'on appelle une **gestion calamiteuse** d'un projet.

Documents sur le projet de parking couvert.

<http://associationflainoise.fr/Documents/Projet-ParkingCouvert/>

Le nouveau projet immobilier du Front de Neige comprend des places de parking pour ses clients, peut-être pour les clients du Centaure, mais sans plus.

### **Projet de réhabilitation de la voirie de Flaine Forêt**

Ce projet est un fiasco total :

- il a été présenté lors d'une réunion publique le 10 août 2011, en présence de Patricia Rosa et Sophie Miradoli (probablement présenté par Patrice Bonnaz). Le SIF a financé les études.

- depuis la délivrance du Permis de Construire en juillet 2014, le SIF a repoussé la réalisation

- nous avons compris lors du Comité Syndical du 20 septembre 2017 que le projet était annulé définitivement, et que le SIF devrait payer un dédit significatif, de l'ordre de 60 k€,

- ces travaux sont indispensables compte-tenu de l'état de la voirie. Sans compter qu'en hiver, la conception de cette voirie conduit à l'occupation des espaces piétons par les voitures, et à la marche des piétons sur la voirie, ce qui est dangereux pour eux.

C'est un gaspillage pur et simple.

### **Financement du projet de luge d'été.**

Un tel projet serait exploité en concession (ou affermage), ce qui n'exclut pas le financement par le SIF, en tout cas au minimum des études.

Si ce projet était gratuit pour les finances du SIF, nous ne voyons pas pourquoi un appel à candidature n'a pas été lancé.

Peut-être n'avait-on même pas les moyens financiers de faire un appel d'offres !

### **Conclusion sur les projets**

Vous affirmez que les projets des communes doivent être financés par les délégataires de service public.

Faisons un parallèle avec le projet de Golf/ Biathlon à la Pierre à Laya.

Ce projet est financé en dation, et probablement en partie par le concessionnaire.

Cependant la commune d'Arâches a bien passé un contrat de 294 822 € TTC à sa charge pour faire les études et assurer le suivi des travaux (délibération du CM d'Arâches du 15 mars 2016).

Cette somme sera peut-être remboursée par le concessionnaire, mais sera en tout cas totalement à la charge de la commune si le projet n'est pas réalisé, situation possible pour un projet très controversé..

On peut également faire un parallèle avec le contrat d'affermage de la SOREMAC pour la gestion du Domaine Skiable. Exemple avec le TS Tête des Saix :

On peut trouver des délibérations des conseils municipaux du 15 mars et 7 juin 2016, contrat de réalisation et de crédit-bail, et dans celui du 2 août 2016, gestion de trésorerie.

Les investissements sont bien effectués par la commune, et financés sur le budget annexe des Remontées Mécaniques, ou bien en leasing.

Nous n'avons rien contre ce type d'organisation, ignorant les conditions financières, mais la commune finance bien des investissements importants (8 à 9 M€ en 2016).

Dans les deux cas cités, la commune participe largement au financement, et vous ne voudriez pas que Flaine applique les mêmes règles que vous. Votre critique sur le financement public des projets est bien mal venue.

Malheureusement le SIF n'a pas les moyens d'assumer la charge d'études préalables, ou de maîtrise d'oeuvre, pour des projets de type Luge d'été. La commune d'Arâches, elle, a bien les moyens de réaliser ses projets sur Les Carroz.

Le projet de parking couvert sur le parking P2 était largement financé si l'argent n'avait pas été utilisé autrement. Le projet sur la voirie de Flaine Forêt est bien abandonné faute de financement disponible.

## **Les remontées de taxes**

### **CGCT et lecture des statuts du SIF**

Notre lecture de l'article 6-2 n'est pas la même que la votre, et notre Consultant Financier va dans le même sens que nous. Nous reprenons ses propos :

Les recettes perçues par le Syndicat sont bien composées conformément à l'article 5212-19 du CGCT des ressources inscrites aux articles 6-1 et 6-2 des statuts. Toutefois, concernant la question des 70%, les statuts précisent bien que ce sont les **contributions des communes** et donc de l'article 6-2 qui sont concernées. Par ailleurs, le paragraphe se situe bien au sein de l'article 6-2 des statuts faisant donc bien références à la **contribution de la commune** au sens de complément au besoin.

Cependant, ce qui nous importe le plus est le montant des taxes générées par l'activité de Flaine qui est conservé par la commune.

### **Contexte financier des communes**

Nous sommes conscients de la diminution drastique des finances communales, mais nous demandons un partage équitable de la disette avec transparence totale des communes sur le financement du SIF. Les informations que vous avez données sont pour nous insuffisantes, nous pensons que vos chiffres ne couvrent pas le même périmètre que les nôtres.

Les ressources des communes sont aussi déterminées par l'évolution de la population et de l'économie de Flaine qui croissent nettement plus vite que celles du reste d'Arâches.

La DGF de la commune baisse de façon drastique, et les compensations sont figées, donc Flaine devrait avoir une part croissante.

Les compensations de la 2CCAM étant figées, Flaine est doublement pénalisée par l'utilisation de chiffres datant d'il y a 4 ans :

- par la croissance de l'économie d'Arâches, qui ne récupère sans doute pas toutes les taxes versées
- par la forte croissance de Flaine à l'intérieur d'Arâches au niveau de la répartition.

### **Le niveau de remontées de taxes fourni.**

Vous nous assurez de remontées annuelles de taxes d'environ 2,4 M€/an et en croissance, sans donner les éléments pour comprendre le contenu de ces chiffres.

En effet, le rapport de Finance-Consult a été établi à partir de documents fiables, et seul un détail des montants versés peut nous permettre de comprendre ce que vous incluez dans le montant versé, et d'être assurés du montant de taxes que vous conservez.

La seule ligne fournie sur les Remontées Mécaniques portant sur environ 520 k€, présente des valeurs identiques à celles de notre analyse.

D'ailleurs les 100% de taxes de vos engagements électoraux concernent-ils les taxes mentionnées dans les statuts, ou bien l'intégralité des taxes, nous pensons en particulier aux Droits de Mutation dont une partie est versée aux communes.

### **Taxes sur les remontées mécaniques**

Nous vous avons écrit le 28 décembre 2016 pour demander que soient respectés les statuts du SIF, avec reversement intégral des taxes au SIF, pour les remontées mécaniques sur le territoire de Flaine. Nous n'avons pas eu de réponse.

Nous pensions à l'époque que cela concernait uniquement le nouveau Télésiège Tête des Saix. Depuis, nous avons vu d'autres irrégularités dans le même zone, et avons confié ce dossier à notre avocate.

### **Vente des terrains de la commune sis sur le territoire de Flaine.**

Dans notre document précédent, nous avons cité le terrain du Refuge du Golf, vendu par la commune pour un montant d'environ 2,5 M€.

Il nous a semblé à l'époque qu'il aurait été légitime qu'une grande partie de cette somme soit reversée au SIF.

En effet, le SIF a payé l'équipement de ces parcelles, mais le profit a été avalé par la commune d'Arâches, selon le principe les charges au SIF et les bénéfices à la commune.

Votre réponse a alors été que l'UTN d'extension de Flaine générerait des devoirs et des charges pour la commune et donc que cette somme était réservée pour la construction du tunnel de traversée des Carroz.

Les réservations sur le cadastre pour ce projet de tunnel ont été supprimées lors de la révision simplifiée du PLU le 10 novembre 2015, et rien ne s'oppose à un reversement au SIF.

Les responsables politiques des Carroz ne se sentent apparemment pas à l'aise sur ce dossier, car il y a quelques années l'ancienne maire Patricia Rosa s'était engagée à construire aux frais de la commune un chalet servant au golf et au ski de fond au col de Pierre Carrée. Cette promesse n'a pas eu de suite.

Enfin, nous remarquons que sur Les Carroz, la mairie finance ses projets en dation, en cédant gratuitement ses terrains aux promoteurs, alors que sur Flaine, la commune vend ses terrains au prix du marché pour financer ses projets.

**En conclusion**, la réduction des ressources communales n'était pas prévisible lors des élections municipales de 2014, et nous aurions admis le fardeau s'il était bien partagé.

Malheureusement, vos affirmations ne sont pas suffisamment détaillées, certains éléments montrent clairement des anomalies. Pire, vous utilisez l'invective plutôt qu'une véritable information.

Nous serons satisfaits quand nous aurons une démonstration véritablement étayée, mais cela n'expliquera pas le manque d'investissement à Flaine.

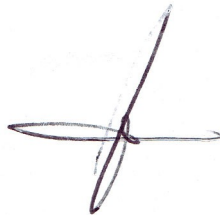
Votre politique vis à vis de Flaine est inéquitable, nous vous invitons à la modifier.

Le développement de Flaine est nécessaire à l'ensemble de la commune.

Il existe aussi un principe d'égalité des contribuables devant l'impôt qui n'est pas respecté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Régis Lardennois  
Président



Copies à :

M. le Sous-Préfet de Bonneville

M. le Maire de Magland

M. le Percepteur de Cluses

Mmes et MM. les élus du Syndicat Intercommunal de Flaine

Mr le Directeur du SIF

[Accès aux autres documents](#)

21 septembre 2017 : « audit » sur les remontées de taxes au profit du Syndicat Intercommunal de Flaine.

<http://associationflainoise.fr/spip.php?article587>

2 octobre 2017 : réponse de Mr marc lochum à notre courriel

<http://associationflainoise.fr/spip.php?article589>